

Dans le cadre de leurs missions relatives :

- à l'amélioration de l'accès aux soins



- à l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient

- au développement d'actions coordonnées de prévention

et aux actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins, de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé se construisent et s'articulent avec les services existants pour répondre aux besoins populationnels en santé.

